



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
80^{ème} session
Rome, 9 décembre 2021

FR

UNIDROIT 2021
A.G. (80) 1 rév.
Original: anglais
octobre 2021

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

1. Ouverture de la session par le Secrétaire Général d'UNIDROIT et par le Président de l'Assemblée Générale pour l'année 2020-2021
2. Nomination du Président de l'Assemblée Générale pour l'année 2021-2022
3. Adoption de l'ordre du jour (A.G. (80) 1 rév.)
4. Exposé sur l'activité de l'Organisation en 2021 (A.G. (80) 2)
5. Modifications au Programme de travail de l'Organisation pour la période triennale 2020 – 2022 (A.G. (80) 3)
6. Modifications définitives du Budget et approbation des Comptes pour l'exercice financier 2020 (A.G. (80) 4)
7. Ajustements au Budget de l'exercice financier 2021 (A.G. (80) 5)
8. Arriérés de contributions des États membres (A.G. (79) 6)
9. Approbation du projet de Budget pour 2022 et observations soumises par les États membres (A.G. (80) 7)
10. Mise à jour des nouveaux systèmes de rémunération et de sécurité sociale appliqués au personnel d'UNIDROIT (A.G. (80) 8)
11. Mise à jour sur la mise en œuvre de la politique en matière de protection des personnes qui signalent des manquements (lanceurs d'alerte) et de lutte contre les représailles (A.G. (80) 9)
12. Divers.

ANNOTATIONS**Point No. 1 – Ouverture de la session**

1. La 80^{ème} session de l'Assemblée Générale se tiendra le 9 décembre 2021 au siège d'UNIDROIT. La session commencera à 10 h.

Point No. 2 – Nomination du Président de l'Assemblée Générale pour l'année 2021 - 2022

2. Le Professeur Jorge Sánchez Cordero Dávila (Mexique) a présidé l'Assemblée Générale pendant la période 2020-2021. Conformément à la pratique de rotation annuelle parmi les régions géographiques dans lesquelles les États membres d'UNIDROIT sont répartis en vertu de l'article 7(7) du Règlement d'UNIDROIT, il appartient au groupe d'États de la région Europe de nommer le Président pour la période 2021-2022.